

LISTE DE VÉRIFICATION

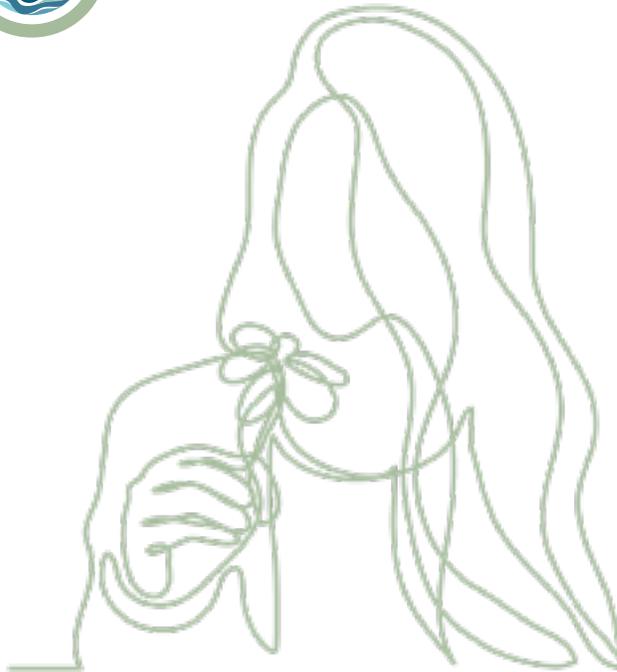
Trousse d'outils relative au logement pour les victimes de violence familiale



Native Women's
Association of Canada



L'Association des femmes
autochtones du Canada



LIENS

RAPIDES

INTRODUCTION.....	3
PARTAGER UN CONTRAT DE LOCATION.....	4
LONGUEUR DE L'AVIS EXIGÉ POUR LA RÉSILIATION D'UN BAIL	4
RESSOURCES POUR RÉSILIER UN BAIL LORSQU'ON FAIT FACE À DE LA VIOLENCE FAMILIALE.....	5
QUESTIONS À SE POSER LORSQU'ON SE PRÉPARE À QUITTER SA RÉSIDENCE	6
Liste de vérification.....	8





INTRODUCTION

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) s'est engagée à soutenir les femmes, les filles et les personnes bispituelles, transgenres et de diverses identités de genre+ (FFPBTDIG+) en fournissant des ressources permettant à vous et vos personnes à charge d'accéder à des conditions de vie sécuritaires. Conjointement à la présente trousse d'outil, l'AFAC a créé cinq autres trousse d'outils sur le thème du logement afin d'aider les locataires et les propriétaires à s'orienter dans différentes situations liées à la location. Les FFPBTDIG+ autochtones sont plus susceptibles de faire l'expérience de la violence en cours de vie que les femmes non-autochtones. Les FFPBTDIG+ autochtones doivent reconnaître l'état de leur sécurité et de la sécurité de leurs personnes à charge. L'AFAC reconnaît la force et le courage dont il faut faire preuve pour quitter une situation ou un partenaire abusifs. Il est néanmoins important de se préparer soigneusement afin d'échapper à sa situation de façon sécuritaire.

Cette trousse d'outils comporte quatre listes de vérification sur lesquelles vous pourrez vous appuyer en quittant une situation ou un partenaire abusifs :

- 1 Longueur de l'avis exigé pour la résiliation d'un bail.
- 2 Ressources en matière de logement.
- 3 À utiliser lorsqu'on se prépare à partir.
- 4 Ce qu'il faut apporter.
- 5 Ce qu'il faut apporter pour ses personnes à charge.
- 6 Ce qu'il faut faire après être partie.



PARTAGER UN CONTRAT DE LOCATION

En se préparant à partir, les locataires aux prises avec la violence doivent fournir à leur propriétaire un avis de résiliation approprié. Le tableau ci-dessous s'applique aux locataires qui ont signé un bail ou dont le nom figure sur le contrat de location et décrit les délais pour la présentation d'un avis approprié pour les victimes de violence. Les bureaux de location provinciaux et territoriaux peuvent aider à orienter les locataires au travers du processus de résiliation de lorsque les locataires font face à toute forme de violence familiale ou conjugale.

LONGUEUR DE L'AVIS EXIGÉ POUR LA RÉSILIATION D'UN BAIL

Avis d'un MOIS

Alberta
Colombie-Britannique
Manitoba
Nouveau-Brunswick
Terre-Neuve et Labrador
Nouvelle-Écosse
Territoires du Nord-Ouest
Ontario
Île-du-Prince-Édouard
Saskatchewan
territoire du Yukon

EXCEPTIONS

Nunavut :

Le gouvernement du Nunavut n'offre pas aux victimes de violence une façon de résilier leur bail. La longueur de l'avis de résiliation est indiquée dans le contrat de location et peut être de sept, de trente ou de soixante jours avant la fin du contrat de location.

Québec :

La résiliation d'un bail entre en vigueur deux mois après l'envoi d'un avis lorsque le bail est d'une durée de douze mois ou plus.

La résiliation du bail entre en vigueur un mois après l'envoi d'un avis lorsque le bail est d'une durée de moins de douze mois ou d'une durée indéterminée.



RESSOURCES POUR RÉSILIER UN BAIL LORSQU'ON FAIT FACE À DE LA VIOLENCE FAMILIALE

PROVINCE OU TERRITOIRE:	DOCUMENTS ET RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR RÉSILIER UN BAIL :
<u>Alberta</u> :	Certificate Confirming Grounds to Terminate Tenancy (Certificat confirmant les motifs pour la résiliation de la location)
<u>Colombie-Britannique</u> :	Ending a Fixed Term Tenancy Confirmation Statement, form (formulaire Énoncé de confirmation de cession de location à durée déterminée)
 <u>Manitoba</u> :	Formulaire Mettre fin à une location pour cause de violence familiale, de violence à caractère sexuel ou de harcèlement criminel
<u>Nouveau-Brunswick</u> :	<i>Lorsque le propriétaire demande qu'on lui fournisse de la documentation, l'un ou l'autre des documents suivants peut être fourni :</i> <ol style="list-style-type: none">1. Une ordonnance d'intervention d'urgence.2. Une ordonnance du tribunal.3. Une déclaration de tiers signée.
<u>Terre-Neuve et Labrador</u> :	<i>Demande de résiliation du locataire – Violence familiale</i>
<u>Nouvelle-Écosse</u> :	Locataires dans une situation de violence familiale
<u>Territoires du Nord-Ouest</u> :	Demande au régisseur
<u>Ontario</u> :	Avis de résiliation de la location donné par le locataire par crainte de violence sexuelle ou familiale et de mauvais traitements
<u>Québec</u> :	Programmes de prévention de la violence interpersonnelle
<u>Territoire du Yukon</u> :	Les violences familiales et les locations



QUESTIONS À SE POSER LORSQU'ON SE PRÉPARE À QUITTER SA RÉSIDENCE



Avez-vous créé un plan de sécurité qui établit les mesures que vous devez prendre pour partir? *Souvenez-vous de garder le document dans un lieu sûr que votre abusur n'a pas connaissance.*

Avez-vous communiqué votre intention de quitter votre abusur avec un ami proche, un membre de la famille ou un Aîné? *Assurez-vous qu'il s'agisse d'une personne de confiance qui ne communiquera pas votre emplacement à votre abusur.*

Avez-vous communiqué avec un refuge, un parent, un ami ou un hôtel en vue d'un hébergement temporaire?

Avez-vous pris les arrangements nécessaires en vue de fournir à votre propriétaire un avis de résiliation pour votre bail?

Avez-vous changé le mot de passe de vos comptes financiers, de vos adresses courriel, de vos réseaux sociaux, etc.?

Avez-vous formulé un plan d'évasion? *Votre plan d'évasion doit décrire les issues possibles, les moments opportuns et les endroits où vous pouvez aller après avoir quitté les lieux.*

Avez-vous commencé à couper les ponts avec votre abusur? *Il est important de songer à bloquer le numéro de téléphone de son abusur, de même que son adresse courriel et ses comptes sur les réseaux sociaux, afin de prévenir les contacts après l'avoir quitté.*

Avez-vous préparé un « sac prêt-à-emporter »? *Les sacs prêts-à-emporter peuvent comprendre des vêtements, des médicaments, des bijoux, des articles essentiels, ainsi que liste d'articles que vous souhaiteriez apporter avec vous si vous avez la chance de revenir.*

Avez-vous élaboré un plan de rechange, au cas où votre abusur revienne à la maison pendant que vous partez?



Commencez tranquillement à préparer votre sac et le sac de vos personnes à charge.

Prenez des photos des documents originaux lorsque vous ne pouvez pas les mettre dans le sac. Dans la mesure du possible, faites une conversion de ces images au format PDF.

Mettez sur papier les numéros et coordonnées importantes (au cas où vous ayez à vous procurer un nouveau téléphone). Il faut inclure à cette liste le numéro de votre travail, de votre établissement scolaire, de votre médecin et de votre avocat.

Laissez tous les articles précieux que vous ne pouvez apporter, comme des bijoux, des albums photo, des appareils électroniques, etc., auprès de parents ou d'amis de confiance.

Assurez-vous d'utiliser une carte de crédit ou de débit qui n'est pas liée à un compte conjoint avec l'abuseur, afin d'éviter qu'on l'utilise pour vous retrouver. N'utilisez pas une carte de crédit ou de débit qui est liée à un compte conjoint, que ce soit pour un retrait, la transfert d'un montant important d'argent, ou encore pour l'achat d'un titre d'autobus ou de train.

Si vous partez en voiture, assurez-vous d'avoir un réservoir plein. Vous éviterez ainsi d'avoir à vous arrêter avant d'atteindre votre destination sécuritaire. Gardez toutefois en tête que l'abuseur pourrait avoir placé un traceur GPS dans la voiture.

Si vous partez à l'aide du transport en commun, vérifiez les horaires de train et d'autobus et achetez vos titres à l'avance.

Fermez les applications Bluetooth et Localiser mon appareil, la géolocalisation, ainsi que toute autre application ou fonctionnalité pouvant révéler votre emplacement Fermez ces fonctions sur l'ensemble de vos appareils électroniques et des appareils électroniques de vos personnes à charge y compris les tablettes et les ordinateurs portatifs.

Si vous avez besoin de cacher votre « sac d'évasion », envisagez les options suivantes :

- 1. Laissez-le chez un parent, un voisin, un ami ou un Aîné de confiance.**
- 2. Cachez-le dans votre voiture, au fond du logement de roue de secours dans le coffre arrière, ou encore sous les sièges.**
- 3. Cachez-le à votre lieu de travail, ou dans un casier du gymnase.**



LISTE DE VÉRIFICATION DES ARTICLES

à apporter lorsqu'on quitte sa résidence

DOCUMENTATION :

Certificat de naissance

Passeports

Papiers d'immigration

Carte santé, ainsi que le carnet de vaccination dans le cas des personnes à charge

Ordonnance de non-communication ou autre ordonnance du tribunal.

Preuve d'adresse, comme une facture de téléphone ou de service.

Renseignements bancaires et documents financiers importants

Documents juridiques importants, comme le certificat de mariage, les documents de divorce et les ordonnances de protection

Carte de statut

Carte d'assurance sociale

Permis de conduire

Entente hypothécaire ou contrat de location, y compris pour les terres que vous possédez

Immatriculation et assurance de votre voiture

Animaux de compagnie





AUTRES ARTICLES :

Double des clés de la résidence

Carte de crédit ou de débit

Argent

Carte SIM et téléphone de rechange

Téléphone et chargeur

Collations et eau embouteillée

Registre des actes de violence :
photos, notes écrites, etc.

Laissez-passer pour les transports en commun *(le cas échéant)*

Couverture et serviette

Photos et souvenirs

Vêtements de rechange

Lunettes, verres de contact *(le cas échéant)*

Médicaments et prescriptions *(le cas échéant)*

Produits d'hygiène menstruelle, *comme des serviettes hygiéniques, des tampons, des mouchoirs, etc.*

Vêtements, comme des chandails, *des bas, des sous-vêtements, des pantalons, des chaussures, etc.*

Produits de toilette, *comme des brosses à dents, des brosses à cheveux, du gel pour la douche, du shampoing, du déodorant, etc.*

Fournitures pour animaux de compagnie, *comme de la nourriture, des laisses et des dossiers vétérinaires.*





LISTE DE VÉRIFICATION DES ARTICLES

à apporter pour ses enfants ou ses personnes à charge

DOCUMENTATION :

Certificat de naissance, carte de statut

Papiers d'immigration

Passeports

Médicaments et prescriptions

Ordonnance de non-communication, ordonnance de garde ou autre ordonnance du tribunal

Preuve d'adresse, *comme une facture de téléphone ou de service*

Preuve d'adresse, *, comme une facture de téléphone ou de service*

LISTE DE VÉRIFICATION

pour les autres articles à apporter

Médicaments et prescriptions

Produits pour le soin de bébés, *comme des couches, des serviettes humides, du lait pour bébé, des biberons, de la nourriture, des sucres, etc.*

Collations et eau embouteillée

Vêtements, *comme des chandails, des bas, des sous-vêtements, des pantalons, des chaussures, etc.*

Produits de toilette, *comme des brosses à dents, des brosses à cheveux, du savon, du shampoing, un gant de toilette, etc.*

Couverture et serviette

Bulletins scolaires

Jouets, *pour chaque enfant*

LISTE DE VÉRIFICATION

SAFE
PASSAGE



L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA

nwac.ca